

NATIONS

UNIES

EP



PNUE-ABC-WACAF/

1ère Réunion du Bureau COP14/3.2

Distribution : Restreinte

13 juillet 2026

Original : Anglais

Première réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et australe (Convention d'Abidjan)

En ligne, 30 juillet 2026

SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION D'ABIDJAN

Point 3.2 de l'ordre du jour :

PRÉPARATIFS DE LA QUINZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP15) EN 2027

Introduction

1. Le présent document présente le processus préparatoire de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15), qui se tiendra en Namibie en 2027. Il présente l'orientation stratégique proposée ainsi que les principales dispositions relatives aux préparatifs de la Conférence.
2. Le Bureau est invité à :
 - a) Fournir des orientations stratégiques sur la vision et l'approche générale de la COP15 ;
 - b) Approuver le processus préparatoire et le calendrier proposés ;
 - c) Soutenir un engagement politique précoce auprès des Parties contractantes et des partenaires stratégiques ;
 - d) Promouvoir les efforts de mobilisation des ressources afin d'assurer le succès de la Conférence.

Vision de la COP15

3. La COP15 se tiendra à un moment particulièrement important pour la gouvernance régionale et mondiale des océans. D'ici à 2027, la mise en œuvre de l'Accord BBNJ aura débuté à la suite de la première réunion de la Conférence des Parties ; la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal s'accélérera ; les négociations relatives à un instrument mondial sur la pollution plastique devraient être achevées ; la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier de l'Objectif de développement durable 14, progressera ; la conférence de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable aura eu lieu ; et les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC4), qui se tiendra en République de Corée en 2028, auront commencé.
4. Dans ce contexte, la COP15 devrait mettre fortement l'accent sur la mise en œuvre, renforcer la coopération régionale, mobiliser des investissements et mettre en valeur des solutions concrètes visant à protéger et à gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers de la région.
5. Le Secrétariat propose que la COP15 soit positionnée comme la Conférence des Parties de la mise en œuvre. À cette fin, la COP15 poursuivra les objectifs suivants :
 - a) Accélérer la mise en œuvre de la Convention d'Abidjan et de ses Protocoles additionnels ;
 - b) Renforcer la coopération régionale en matière de biodiversité marine, de prévention de la pollution, de résilience climatique et d'économie bleue durable ;
 - c) Appuyer la mise en œuvre, au niveau régional, de l'Accord BBNJ ;
 - d) Contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment de la cible 30 × 30 ;
 - e) Mobiliser de nouveaux partenariats techniques et financiers ;
 - f) Mettre en valeur les initiatives régionales réussies et les mécanismes de financement innovants ;

- g) Renforcer le leadership politique en matière de gouvernance des océans dans l'ensemble de la zone couverte par la Convention ;
- h) Transmettre un message politique régional fort en amont de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se tiendra en juin 2028.

6. La COP15 adoptera :

- a) Une Déclaration ministérielle consacrant des engagements politiques visant à renforcer la mise en œuvre et à renouveler l'engagement régional en faveur de la Convention ;
- b) Des décisions portant notamment sur :
 - Le programme de travail, le budget et la viabilité financière du Fonds d'affectation spéciale ;
 - L'adoption du Protocole sur les aires marines protégées ;
 - La ratification et la mise en œuvre des Protocoles additionnels à la Convention ;
 - Le renforcement de la coopération et des partenariats stratégiques concernant les aires marines protégées, la planification spatiale marine, la mise en œuvre de l'Accord BBNJ, la pollution marine, la résilience climatique et l'économie bleue durable ;
- c) Le lancement du Rapport régional sur l'état du milieu marin et côtier, dans la limite des ressources disponibles.

Structure proposée de la COP

7. Le Secrétariat propose que la COP15 dépasse le cadre traditionnel de la réunion statutaire en intégrant des manifestations thématiques et politiques dédiées.

Jour	Segment	Description
Jour 1	Forum multipartite	Sciences, innovation, financement, partenariats et solutions pour les océans
Jour 2	Forum des parlementaires	Cadres législatifs et politiques, mise en œuvre de l'Accord BBNJ, ratification des Protocoles et financement
Jour 3	Segment des experts	Négociations statutaires, discussions techniques et examen des projets de décision
Jour 4	Segment ministériel	Adoption des décisions, Déclaration ministérielle, dialogue de haut niveau et partenariats stratégiques

Date proposée pour la COP15

8. Il est proposé que la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention d'Abidjan se tienne en octobre 2027.
9. Comme convenu par les Parties contractantes à la COP14 et conformément au principe de rotation régionale, la Namibie devrait accueillir la COP15 et assurer la présidence de la Conférence des Parties, sous réserve de la confirmation officielle, par le Gouvernement namibien, des dates et des modalités d'accueil de la Conférence.

10. Le Secrétariat travaillera avec la Namibie afin d'obtenir rapidement une confirmation des dates et des modalités d'organisation, en vue de faciliter les préparatifs politiques, techniques et logistiques, ainsi que la mobilisation des ressources et l'engagement des partenaires.

Feuille de route proposée vers la COP15 (septembre 2026 – décembre 2027)

11. Le Secrétariat propose d'organiser les préparatifs de la COP15 autour de six axes de travail stratégiques. Les progrès accomplis dans chacun de ces axes seront régulièrement communiqués au Bureau, et la feuille de route sera actualisée si nécessaire, afin de tenir compte des nouvelles priorités et de l'évolution du contexte. Les propositions ci-après s'inspirent largement des pratiques établies pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE).

1. Leadership politique <i>(pour renforcer l'appropriation politique de la COP15)</i>	
Septembre–décembre 2026	• Lancer les préparatifs avec le Gouvernement namibien. • Confirmer les dates proposées et les options de lieu de la Conférence. • Mettre en place un Comité conjoint d'organisation composé du Gouvernement hôte et du Secrétariat. • Négocier et conclure l'Accord avec le pays hôte. • S'accorder sur la vision d'ensemble, le thème et les objectifs stratégiques de la COP15.
Janvier–juin 2027	• Tenir des réunions trimestrielles du Bureau afin d'examiner l'état d'avancement des préparatifs. • Organiser les réunions du Comité conjoint d'organisation. • Mener des consultations avec les Parties contractantes sur les principales priorités politiques.
Juillet–septembre 2027	• Entreprendre une démarche ministérielle auprès de l'ensemble des Parties contractantes. • Confirmer la participation des ministres. • Procéder au dernier examen des préparatifs de la Conférence par le Bureau.
Résultats attendus	1. Signature de l'Accord avec le pays hôte. 2. Mise en place et fonctionnement effectif du Comité conjoint d'organisation. 3. Orientations stratégiques fournies par le Bureau tout au long des préparatifs. 4. Confirmation d'une participation politique de haut niveau.

2. Préparatifs techniques	
Septembre–décembre 2026	• Définir les thèmes prioritaires. • Élaborer un projet d'ordre du jour. • Préparer le plan de documentation et le calendrier de production des documents.
Janvier–juin 2027	• Organiser des consultations techniques régionales sur : - le Protocole sur les aires marines protégées ; - la pollution plastique ; - la mise en œuvre de l'Accord BBNJ ; - la planification spatiale marine ; - la restauration des écosystèmes ; et

	- toutes autres questions prioritaires relatives à la gouvernance des océans. • Élaborer les projets de décision de la COP. • Préparer les documents/rapports techniques et les documents d'information. • Confirmer la composition des panels et les intervenants techniques.
Juillet–septembre 2027	• Finaliser l'ensemble de la documentation. • Assurer la traduction et la publication des documents.
Résultats attendus	1. Élaboration d'un ensemble solide de documents techniques et stratégiques à l'appui de décisions ambitieuses et de leur mise en œuvre. 2. Finalisation de l'ensemble de la documentation de la Conférence, y compris les projets de décision de la COP, le projet de Déclaration ministérielle, les rapports techniques et les documents d'information.

3. Partenariats et mobilisation des ressources

Septembre–décembre 2026	• Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources.
Janvier–septembre 2027	• Mobiliser les partenaires stratégiques de développement, les donateurs, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies, les institutions financières et le secteur privé.
Octobre 2027	• Organiser une table ronde des partenaires et des donateurs. • Annoncer de nouveaux partenariats et initiatives.
Résultats attendus	1. Mobilisation d'un appui financier et technique en faveur de la COP15 et de la mise en œuvre de ses résultats. 2. Mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation de la COP15. 3. Annonce de nouveaux partenariats. 4. Renforcement de l'appui à la mise en œuvre au bénéfice des Parties contractantes.

4. Organisation de la Conférence et dispositions logistiques

Septembre–décembre 2026	• Élaborer un budget préliminaire. • Définir les besoins logistiques.
Janvier–mars 2027	• Confirmer le lieu de la Conférence. • Confirmer les installations et les services de conférence.
Avril–juin 2027	• Planifier les manifestations parallèles.
Juillet–septembre 2027	• Ouvrir les inscriptions. • Confirmer la composition des délégations. • Confirmer les intervenants et les manifestations parallèles. • Finaliser les dispositions logistiques. • Confirmer les services d'interprétation, le protocole, les dispositions en matière de sécurité et les modalités de transport.
Résultats attendus	1. Organisation réussie de la Conférence. 2. Organisation des manifestations parallèles. 3. Participation de haut niveau assurée.

5. Communication et sensibilisation

Septembre–décembre 2026	• Élaborer une stratégie de communication. • Développer l'identité visuelle de la COP15. • Lancer le site Web de la COP15.
Janvier–juin 2027	• Produire les supports de communication. • Mobiliser les partenaires médiatiques.

	• Lancer la campagne de communication.
Juillet–septembre 2027	• Intensifier les activités de communication avec les médias. • Déployer une campagne sur les médias sociaux. • Organiser des points de presse. • Assurer une communication quotidienne pendant la COP15.
Novembre–décembre 2027	• Diffuser les résultats de la Conférence. • Publier le rapport de la Conférence.
Résultats attendus	1. Visibilité accrue de la Convention. 2. Large couverture médiatique. 3. Participation élargie des parties prenantes.

6. Suivi	
Octobre 2027	• Adoption des décisions de la COP. • Adoption de la Déclaration ministérielle. • Lancement de nouveaux partenariats.
Novembre–décembre 2027	• Publier le rapport officiel de la Conférence. • Diffuser les décisions auprès des Parties contractantes et des partenaires. • Mettre en place les modalités d'appui à la mise en œuvre. • Présenter les principaux résultats de la COP dans le cadre des grandes réunions internationales, notamment à la COP32 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les océans (2028).
Résultats attendus	1. Large diffusion de la Déclaration ministérielle et des décisions de la COP15. 2. Élaboration de la contribution régionale à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC4). 3. Traduction des partenariats en un appui concret à la mise en œuvre.

Proposition de structure de la COP15

Forum multipartite (Jour 1)	Forum des parlementaires (Jour 2)	Segment des experts (Jour 3)	Segment ministériel (Jour 4)
Journée consacrée aux thèmes suivants : • Sciences et connaissances ; • Économie bleue durable ; • Planification spatiale marine et gouvernance des océans ; • Financement et investissements en faveur des océans ; • Innovation et solutions numériques pour les océans.	Journée consacrée aux parlementaires des Parties contractantes afin d'examiner : • la ratification et la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ; • la mise en œuvre de l'Accord BBNJ ; • les législations nationales ; • le financement de la gouvernance des océans.	• Réunions statutaires. • Négociation des projets de décision de la COP. • Débats scientifiques et techniques.	• Adoption des décisions. • Déclaration politique de haut niveau. • Dialogue ministériel sur la gouvernance régionale des océans.
			Table ronde des partenaires et des donateurs (Jour 4 – durée : deux heures)
			Dialogue de haut niveau visant à mobiliser un appui technique et financier en faveur de la mise en œuvre des résultats de la COP15, avec la participation : • des institutions de financement du développement ; • des partenaires bilatéraux ; • des organisations philanthropiques ; • des organismes des Nations Unies ; • des organisations régionales ; • des partenaires du secteur privé. (annoncer de nouvelles initiatives ; lancer de nouveaux partenariats ; renforcer l'appui à la mise en œuvre des décisions de la COP15)